



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 75 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits humains : situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme en Érythrée

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution [47/2](#) sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Rapporteur spécial des droits humains en Érythrée, Mohamed Abdelsalam Babiker, de lui présenter un rapport sur les activités qu'il aura menées, à sa cinquantième session, et à l'Assemblée générale, à sa soixante-seizième session.
2. Le rapport du Rapporteur spécial, couvrant la période du 5 mai 2020 au 28 avril 2021, figure dans le document [A/HRC/47/21](#). Le Rapporteur spécial y donne une vision d'ensemble de la situation des droits de l'homme en Érythrée et présente les faits nouveaux et certains des problèmes observés en la matière. S'appuyant sur les cinq critères pour l'évaluation des progrès accomplis définis dans le rapport de sa prédécesseure, le Rapporteur spécial adresse un certain nombre de recommandations au Gouvernement érythréen et à la communauté internationale, en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. Le Secrétaire général a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce rapport.

* [A/76/150](#).

